

I - INTRODUCTION

a) L'établissement du budget 2003 s'inscrivait dans une conjoncture économique assez incertaine, marquée notamment par des marchés financiers fortement perturbés. Le Gouvernement, tout en s'assignant un objectif de rigueur budgétaire, n'avait pourtant pas choisi de réduire sa politique ambitieuse d'équipement et de développement du pays, qui était marquée par :

1. l'équipement et le développement économique, en repensant la façade maritime de Monaco et en positionnant la Principauté dans le développement des nouvelles technologies et de l'économie numérique ,

2. une activité internationale soutenue avec la poursuite du processus d'adhésion au Conseil de l'Europe, la révision de traités importants liant la Principauté et la France, la poursuite de l'évaluation du secteur financier par le F.M.I, à la demande du Gouvernement Princier ;

3. une politique sanitaire et sociale affirmée avec la construction de logements à loyers modérés, une réflexion approfondie sur la prise en charge de la vieillesse et sur le positionnement du centre hospitalier public, le Centre Hospitalier Princesse Grace ;

4. la préservation de la qualité de vie qui passe par une protection de l'environnement local mais aussi périphérique, une diversification accrue de la politique culturelle vers des publics plus larges, le renforcement de la politique de sécurité des biens et des personnes.

b) Traduites en termes financiers, ces orientations conduisaient à présenter les comptes de l'Etat avec un montant de recettes de 619.934.800 € pour un montant de dépenses de 658.465.000 €, générant un déficit de 38.530.200 €. Le Budget voté par le Conseil National (Loi n°1260 du 23 décembre 2002 publiée au Journal de Monaco du 27 décembre 2002) présentait donc un excédent de dépenses sur les recettes. Cet excédent de dépenses est financé par le rendement des réserves de l'Etat. En effet, les excédents budgétaires des années antérieures ont permis de constituer un actif mobilier dont le rendement moyen est supérieur au déficit.

Les évolutions suivantes, par rapport à l'exercice 2002, avaient conduit à ce résultat :

- une croissance des recettes peu marquée : + 1,3 %
- des crédits d'interventions publiques et d'équipement en baisse respectivement de -3,4 % et -6,4 %
- des dépenses de fonctionnement en augmentation de 7,4 %, en liaison avec les dépenses de personnel de l'Etat mais aussi en raison de retraitements comptables de certaines dépenses (gestion directe de l'Auditorium Rainier III par exemple)

Dans le courant de l'année 2003 certaines tendances et événements ont conduit le Gouvernement à présenter une rectification de ces montants au vote du Conseil National (Loi n°1272 du 25 novembre 2003, publiée au Journal de Monaco du 28 novembre 2003). Le budget rectifié a enregistré une baisse des prévisions de recettes à 596.518.700 € et a porté le montant maximal de dépenses autorisé à 668.708.381 € avec un accroissement marqué des dépenses d'investissement. On peut observer que ces dépenses représentent environ 7,3 % du chiffre d'affaires global de la Principauté qui s'établit à 9 milliards d'euros.

	Primitif 2003	Rectificatif 2003	Résultat 2003
Recettes	619 934 800 €	596 518 700 €	593 216 373,42 €
Dépenses			
Dépenses de souveraineté	23 613 300 €	24 218 385 €	23 289 509,09 €
Assemblée et Corps Constitués	2 415 600 €	2 874 160 €	2 490 813,93 €
Moyens des services	183 218 100 €	178 864 241 €	165 763 591,09 €
Dépenses communes	95 396 300 €	97 979 315 €	94 319 495,83 €
Services Publics	16 850 500 €	16 979 580 €	16 917 909,19 €
Interventions Publiques	149 268 000 €	143 980 900 €	138 307 222,19 €
Total Dépenses Ordinaires	470 761 800 €	464 896 581 €	441 088 541,32 €
Equipement et Investissement	187 703 200 €	203 811 800 €	169 784 630,91 €
Total des Dépenses	658 465 000 €	668 708 381 €	610 873 172,23 €
Excédent de Dépenses	38 530 200 €	72 189 681 €	17 656 798,81 €

La confrontation de ces prévisions rectifiées à l'exécution du budget 2003, qui va être développée ci-après, démontre une bonne anticipation du montant des recettes qui ont été clôturées à 593.216.373 € alors que la consommation des crédits s'est limitée à 610.873.172 €. Bien que répartie sur toutes les sections de dépenses, cette sous consommation est manifeste sur les crédits d'investissement qui n'ont pu être utilisés qu'à 83,3 % en raison même de leur nature et des règles d'exécution budgétaire que la loi impose dans ce domaine.

II - LES FINANCES PUBLIQUES A L'ISSUE DE L'EXECUTION DU BUDGET 2003

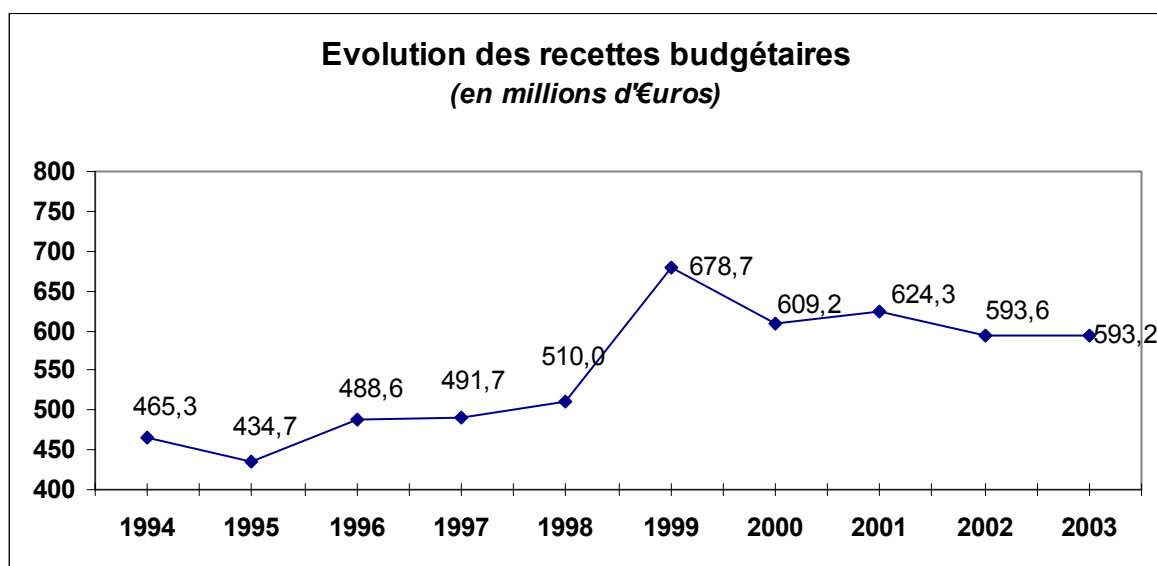
II - 1 Les recettes

a) introduction

Comme indiqué plus haut les recettes anticipées avaient été corrigées en milieu d'année. Force est de constater que cette diminution ne fût pas vaine car les encaissements 2003 ont été clôturés en diminution de 0,1 % par rapport à l'exercice précédent, soit à 593.216.373 € avec un taux d'exécution de 99,6 % par rapport au budget rectifié¹.

¹ Dans la suite du document les comparaisons des recettes et dépenses réalisées en 2003 se feront avec le budget rectifié, sauf mention du contraire.

Le graphique présenté ci-après permet de visualiser l'évolution des recettes budgétaires totales sur les dix dernières années :



On constate quatre augmentations successives de 1996 à 1999 ; la dernière de 1999 apparaît, toutefois, comme atypique, puisqu'elle enregistre une recette exceptionnelle : la vente par l'Etat de 51 % du capital de l'opérateur public de télécommunication au Groupe VIVENDI. Corrigé de cette vente le résultat de 1999 est de 588.756.017 €. A partir de 2000 les recettes ont connu une évolution moins marquée avec une légère tendance à la baisse.

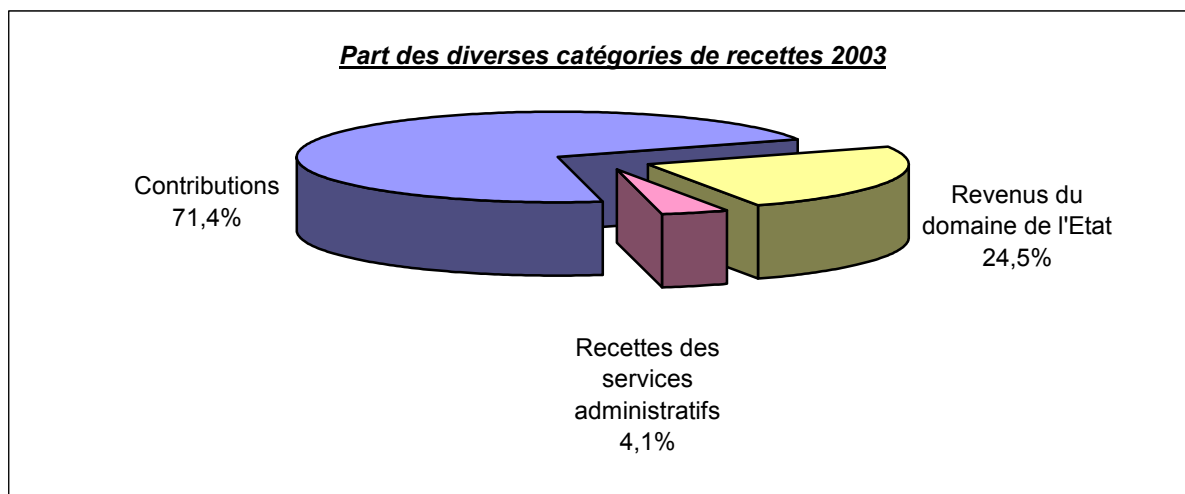
b) Examen des différentes sources de recettes

En détaillant selon les trois grands chapitres des recettes (revenus du domaine de l'Etat, recettes des services administratifs et contributions) on remarque que les contributions, qui comportent notamment les encaissements de T.V.A. et qui représentent plus de 71 % des recettes totales de l'Etat, ont été arrêtées à 423,3 M€, soit en diminution de 1,8 % par rapport à l'exercice 2002, avec un taux de réalisation de 99,1 % par rapport au budget.

Les revenus du domaine de l'Etat (immobilier locatif, parkings publics et monopoles) restent étales à 145,3 M€ contre 145,8 M€ en 2002 et sont inférieurs de 3,4 % par rapport aux prévisions budgétaires de 150,4 M€.

En revanche, les recettes des services administratifs progressent de 45,5 % par rapport aux résultats 2002 et s'établissent à 24,6 M€ contre une prévision de 18,8 M€.

La représentation suivante permet de visualiser la part de chaque source de recettes dans le budget de l'Etat.



1 - Revenus du domaine de l'Etat

Les recettes de ce chapitre restent étales à 145 M€ et connaissent un pourcentage d'exécution de 96,6 % par rapport aux prévisions primitives et rectificatives. Elles représentent près du quart de la recette globale, soit 24,5 %.

Les revenus du domaine immobilier (immobilier à usage locatif, parkings publics) qui avaient connu deux années de croissance successives en 2001 et 2002, subissent une baisse de 5,8 % cette année, essentiellement sous l'effet d'une écriture de régularisation comptable. On peut noter aussi la baisse de fréquentation des parkings publics enregistrée alors que le reste du parc immobilier génère une recette en hausse de 7,2 %.

Les recettes des monopoles sont en hausse de 4,1 %. La raison de cette hausse est la forte progression des revenus des « monopoles concédés » (+ 10,3 %), essentiellement due à la Société des Bains de Mer qui, au titre de sa redevance d'exploitation du monopole des jeux, a versé en 2003 une somme globale de 30.827.597 € contre 26.896.300 € en 2002. L'exploitation par Monaco Telecom de sa concession a généré une redevance de 9,06 millions d'euros, en hausse de 2,2 %. Les recettes des « monopoles exploités par l'Etat » qui sont principalement les tabacs, les timbres et les services postaux, diminuent de 3,3 %.

Les revenus financiers enregistrent une progression de 2,8 % par rapport à 2002. Cette hausse provient de l'augmentation de 15 % par rapport à 2002 des revenus des valeurs mobilières, comprenant les dividendes des 600.000 actions de la Société des Bains de Mer, propriété inaliénable de l'Etat, et les dividendes de l'exercice 2002 de Monaco Télécom. Cette augmentation compense la diminution de 26,8 % des intérêts bancaires du fait de la baisse conjointe de la moyenne du taux rémunérateur et de la moyenne des disponibilités.

2 - Recettes des services administratifs

S'établissant à 24.568.976 €, les recettes des services administratifs ont connu en 2003, une très forte hausse comparativement à la clôture précédente (+ 45,5 %).

Cette augmentation provient de quatre sources principales :

- l'exploitation du port, avec une progression de ses recettes de 43,2 % à 5.282.158 €, suite à la hausse des tarifs de stationnement du port principal, le Port Hercule, intervenue en début d'exercice, et à la modification importante de l'infrastructure de ce port. Ainsi la mise en service de la digue d'avant port au printemps 2003 permet désormais l'accueil le long de ce quai nouveau de yachts de grande taille ;

- le service de la propriété intellectuelle avec une hausse de 39,7 % soit + 364 K€. Il convient de rappeler à cet égard que la Principauté de Monaco est membre de l'O.M.P.I (W.I.P.O.) et de l'O.E.B (E.P.O.) ;

- le service des titres de circulation, responsable de la délivrance des immatriculations et des estampilles annuelles des véhicules automobiles ainsi que de leurs visites techniques, à raison de 12,1 % soit + 246 K€ ;

- l'exploitation du stade Louis II, complexe qui regroupe aussi des bureaux, avec une augmentation de 6,5 %, soit + 214 K€.

Enfin on peut noter des encaissements exceptionnels de 5,5 M€ relatifs à des confiscations sur décision judiciaire.

3 - Contributions

Le niveau des contributions enregistré en 2003, qui s'élève à plus de 423 M€, est en légère diminution par rapport à celui de l'exercice 2002, soit -1,8 %. Le niveau global avait cependant été bien évalué en terme de prévisions, puisque le montant du budget, qui s'élevait à 427,3 M€, a été atteint à plus de 99 %.

Les contributions, constituées à près de 70 % par la perception de la T.V.A. (290,5 M€, -2,6 %), reflètent la conjoncture économique monégasque, qui a été largement influencée par la conjoncture internationale et particulièrement celle de la zone euro. Localement, l'économie a toutefois bien résisté à ces tendances négatives.

Le chiffre d'affaires total déclaré par les entreprises de la Principauté s'est élevé en 2003 à près de 9,2 milliards d'euros.

Certains secteurs économiques, plus sensibles à l'environnement extérieur comme les banques et l'hôtellerie ont vu leur chiffre d'affaires baisser. D'autres ont connu une croissance nette, (travaux publics, immobilier, commerce de gros, industrie) ou sont quasiment stables (commerce de détail).

Outre leur évolution intrinsèque, il est intéressant d'observer l'évolution de la part prise dans le budget de l'Etat par les différentes rubriques qui composent les trois pôles de revenus.

Ainsi la taxation à la T.V.A. des transactions commerciales, sur les mêmes bases et selon les mêmes taux que la France, avec laquelle la Principauté dispose d'un accord sur ce point, constitue toujours, et de loin, la principale ressource. Elle assure 49 % des recettes pour cet exercice (contre la moitié l'an dernier), alors que cinq années plus tôt, sa part sur l'ensemble des recettes avait enregistré un pic à 54,2 %.

Il doit aussi être tenu compte des recettes de TVA reversées par la France en raison des accords signés en 1963 prévoyant un compte de partage. Elles ont peu évolué compte tenu des encaissements de TVA de la France en 2002. Globalement les recettes de T.V.A. ont baissé de 2,6 % par rapport à 2002.

L'extension du parc immobilier domanial à usage d'habitation mais aussi à usage commercial, industriel et de parking conduit à une participation à hauteur de 10 % des recettes totales (soit 60 millions d'euros). Il est à remarquer toutefois que le domaine immobilier se place en troisième position en 2003, cédant sa deuxième place au profit des droits perçus sur les transactions juridiques, qui progressent de 55,9 à 60,3 millions d'euros .

On peut noter aussi un repli de la part de l'impôt sur les bénéfices commerciaux (44,9 millions d'euros soit 7,6 % des recettes au lieu de 8,5 %), des droits de consommation, des redevances sur les monopoles concédés ou exploités en direct par l'Etat, et une augmentation du rôle des recettes des services administratifs et des droits de douane (+ 8,9 %).

Sur cette dernière rubrique il doit être souligné que le montant des échanges entre la Principauté et l'extérieur s'élève approximativement à 500 millions d'euros, dont environ la moitié au sein de l'Union Européenne. Bien entendu, ces chiffres excluent les échanges avec la France, avec qui la Principauté est en union douanière.

RECETTES	1 999	2 000	2 001	2 002	2 003
Contributions sur transactions commerciales	42,1%	52,8%	46,6%	50,3%	49,0%
Contributions sur transactions juridiques	8,3%	9,9%	8,0%	9,4%	10,2%
Domaine immobilier	7,7%	8,6%	9,2%	10,8%	10,1%
Bénéfices commerciaux	6,0%	7,3%	14,0%	8,5%	7,6%
Monopoles concédés par l'Etat	5,7%	6,3%	7,0%	8,5%	7,4%
Monopoles exploités par l'Etat	4,8%	5,5%	5,3%	5,6%	5,4%
Droits de douane	3,5%	4,3%	5,0%	4,0%	4,3%
Recettes des services administratifs	3,5%	3,5%	2,7%	2,8%	4,1%
Domaine financier	18,2%	1,5%	1,8%	1,5%	1,5%
Droits de consommation	0,2%	0,3%	0,4%	0,4%	0,3%
TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%

II - 2 Les dépenses

a) introduction

Arrêtées définitivement à l'issue d'une période complémentaire de trois mois, soit au 31 mars 2004, les dépenses de l'Etat au titre de l'exercice 2003 se sont élevées à 610.873.172 €, contre 616.745.278 € pour l'exercice 2002, soit une minoration de l'ordre de 5,9 M€.

Elles affichent aussi une diminution de 8,7 % par rapport aux prévisions du budget. Le déficit se chiffre donc à 17.656.799 € à comparer à celui de l'exercice 2002 (23 M€).

L'évolution des dépenses est retracée dans le tableau ci-dessous :

	2002	2003	2003 / 2002
Dépenses de fonctionnement	289 671 335 €	302 780 319 €	4,53%
Dépenses d'interventions publiques	135 693 665 €	138 308 222 €	1,93%
TOTAL DES DEPENSES ORDINAIRES (1)	425 364 999 €	441 088 541 €	3,70%
Dépenses d'équipement	184 809 258 €	158 873 832 €	-14,03%
Dépenses d'investissements	6 571 020 €	10 910 799 €	66,04%
TOTAL DES DEPENSES EXTRAORDINAIRES (2)	191 380 278 €	169 784 631 €	-11,28%
TOTAL GENERAL (1 + 2)	616 745 278 €	610 873 172 €	-0,95%

Au vu de l'exécution des dépenses budgétaires de l'exercice 2003, retracée dans les données du tableau ci-dessus, se dégagent deux tendances :

✓ un taux de croissance des dépenses ordinaires de 3,7 %, dû essentiellement à la majoration des dépenses de fonctionnement, les interventions publiques affichant une hausse légère (+ 1,9 %);

✓ une baisse de -11,3 %, des dépenses d'équipement et d'investissements, qui s'explique par l'achèvement sur l'exercice d'importantes opérations de construction (extension du Centre Hospitalier Princesse Grace sur le site dit Lou Clapas, immeubles domaniaux à usage d'habitation : les Carmes, les Agaves, immeuble industriel de la Ruche-Vulcain, et centre de congrès Grimaldi Forum) alors même que les projets nouveaux ont pour certains été différés dans leur lancement ou leur montée en puissance. Il s'agit, par exemple, de la construction d'un tunnel descendant reliant la Moyenne Corniche, sur la commune française de cap d'Ail, au quartier industriel et commercial de Fontvieille, en raison des accords à signer avec la partie française ; de l'extension de l'héliport, qui requiert des adaptations techniques en raison du manque de surfaces disponibles.

Ainsi, logiquement, la part des dépenses ordinaires passe de 69 % en 2002 à 72,2 % en 2003.

En contrepartie, les opérations d'équipement et d'investissements ont vu leur pourcentage diminuer de 3,2 points par rapport à l'exercice 2002, pour s'établir à 27,8 % du total des dépenses.

Au total, l'ensemble des dépenses suit la tendance amorcée en 2002 et a représenté près de 103 % des recettes, générant ainsi un déficit de 17,6 M€.

b) examen des dépenses selon leur nature

1- Dépenses ordinaires

Les dépenses ordinaires enregistrent une progression de 3,7 % par comparaison à l'exercice précédent et atteignent un montant de 441.088.541 € contre 425.364.999 € en 2002.

Cette croissance est la conséquence de la hausse des dépenses de fonctionnement (+ 13,1 M€, + 4,5 %) parallèlement à une augmentation plus modérée des dépenses d'interventions publiques (+ 2,6 M€, soit + 1,9 %).

1.1 Dépenses de fonctionnement

La structure des dépenses de fonctionnement reflète l'organisation administrative de l'Etat, fortement présent dans la vie du pays. La part prépondérante des charges de personnel (181 millions d'euros) entraîne à la hausse la rubrique des dépenses de fonctionnement. Les services de l'Etat comptent un effectif de près de 3.200 agents et fonctionnaires, les services communaux 500 et les établissements publics 1.670. Au total ce sont 5.370 emplois, pour une population salariée globale de 41.000 personnes et une population de 32.000 résidents.

Plus particulièrement, on enregistre cette année la réorganisation et la revalorisation exceptionnelle effectuées en faveur des services de police et une mise à jour des organigrammes en fonction des missions des services, dont certaines d'entre elles se sont accrues.

Les dépenses communes des services administratifs en matière de fournitures, prestations de services et travaux s'accroissent également, mais de manière moins marquée que les charges de personnel (+ 2,7 % à 106,8 millions d'euros). Ce sont les secteurs des assurances (+ 20 %) et des consommations de fluides (+ 8,3 %) qui connaissent des hausses significatives.

Certains services publics sont concédés par l'Etat à des exploitants privés : il s'agit de l'assainissement, de la fourniture de l'électricité et de l'eau et des transports en commun. Les dépenses de cette nature pour les prestations fournies à l'Etat sont en augmentation (+ 3,27 % à 17,3 millions d'euros) en raison de la politique d'équipement du pays qui a conduit à l'ouverture de sites nouveaux, fortement consommateurs, tels le Grimaldi Forum ou la digue d'avant-port.

Il convient de noter que cette hausse est mesurée grâce à des efforts de maîtrise des flux, qui vont encore s'intensifier dans les années à venir, la Principauté étant résolument engagée dans une politique volontariste de protection de l'environnement et de maîtrise de l'énergie.

1.2 Dépenses d'interventions publiques

Ces dépenses sont importantes et se divisent en deux catégories :

- dépenses liées à des prestations en faveur de bénéficiaires finaux de la politique publique de l'Etat (santé, éducation, coopération) ;
- octroi de subventions à des entités, le plus souvent établissements publics ou associations, contribuant de par leur objet à renforcer les politiques publiques promues par le Gouvernement monégasque. Plus récemment l'Etat a choisi aussi de créer des sociétés anonymes qu'il détient à 100% et à qui sont confiées des missions de nature commerciale. Il en est ainsi par exemple de la société d'exploitation du centre culturel et de congrès Grimaldi Forum.

A noter également une particularité de la Principauté : la constitution prévoit que le territoire de la Principauté est aussi une commune unique ; les services communaux se voient confier des missions traditionnelles : gestion de l'Etat Civil, de l'affichage, de prestations de proximité notamment vers la petite enfance ou les personnes âgées.

Il est prévu que les dépenses de la Commune qui ne sont pas couvertes par ses recettes propres font l'objet d'une subvention d'équilibre versée par l'Etat au titre des interventions publiques. Pour 2003, la subvention versée au budget communal est en hausse de 5,3 % à 24,6 M€. Les raisons de cette hausse tiennent principalement aux dépenses de personnel et de fonctionnement, en forte augmentation suite à la prise en charge par la Mairie de l'intégralité du service des crèches depuis le premier janvier 2003.

Globalement, les dépenses d'interventions publiques affichent une hausse limitée en pourcentage de + 1,9 %, mais qui grève le budget de 2,6 millions d'euros de dépenses supplémentaires. Ce supplément est la constatation de mouvement divers, à la hausse et à la baisse.

Les variations concernent :

- le domaine social avec une hausse de 4,8 % à 37,1 M€. On peut noter dans ce secteur la place prépondérante de l'établissement public « Centre Hospitalier Princesse Grace » qui bénéficie de 12,4 millions d'euros de subvention. Cette forte intervention de l'Etat marque notamment une volonté d'équiper cet établissement d'outils et de protocoles de soins de pointe. En 2003 a ainsi commencé l'opération de renouvellement du plateau de radiothérapie. Le financement de la prise en charge de thérapies et protocoles mis sur le marché, mais ne faisant pas l'objet de remboursement par les organismes sociaux (curiethérapie..), fait l'objet d'un financement direct de l'Etat.

- dans le domaine éducatif et culturel, on recense trois établissements publics :

- la Fondation Prince Pierre et le Musée National, tous deux à vocation artistique ;
- le Centre scientifique de Monaco, spécialisé dans les recherches sur le milieu marin ;

qui perçoivent globalement en 2003 une aide de 1,774 Million d'€uros, légèrement en baisse.

En revanche les interventions en faveur des associations culturelles sur lesquelles s'appuie aussi l'Etat pour mettre en œuvre sa politique se trouvent majorées de 12,7 %. On y trouve trois entités majeures, présentes à Monaco de longue date :

- l'Orchestre Philharmonique de Monaco qui bénéficie d'une contribution en hausse de 5 % à 7,075 millions d'euros
- la Compagnie des Ballets de Monte-Carlo, dont l'aide varie dans la même proportion pour se fixer à 4,744 millions d'euros
- l'Opéra de Monte-Carlo, qui bénéficie exceptionnellement d'une subvention de 457.400 € en raison d'une saison « hors les Murs », la Salle Garnier étant, comme indiqué ci-après, en travaux.

En effet, la forte progression de cette rubrique, qui atteint 23,2 M€, provient aussi d'une contribution nouvelle et ponctuelle de 2 M€ représentant la participation de l'Etat à la rénovation complète de la Salle Garnier. Cette salle de spectacle prestigieuse est destinée aux représentations de l'Opéra de Monte-Carlo et aux manifestations culturelles officielles. Sise dans l'édifice du casino de Monte-Carlo elle est gérée par la S.B.M.

- l'aide aux secteurs économiques des industries, du commerce et du tourisme est globalement en augmentation de 27,6 % à 8,3 M€.

Un soutien coutumier est accordé à des commerçants et restaurateurs à l'occasion d'opérations d'animation de la ville ou dans le cadre du développement des entreprises locales (bonifications de prêts par exemple).

Le secteur industriel - pharmacie, moulage des plastiques - bénéficie d'un système de prime qui vient compenser en partie le coût de location élevé des surfaces industrielles de la Principauté.

Des aides ont été également octroyées afin de favoriser la recherche et l'innovation.

Dans un tout autre domaine le Gouvernement Princier a sollicité de grands cabinets de consultants pour développer sa réflexion sur l'économie numérique et les télécommunications.

On peut noter aussi au titre de cette rubrique un crédit destiné à aider financièrement les acquéreurs de véhicules électriques ; bien que modeste la dépense croît (20.000 €). Enfin, une somme de 1.840.000 € est destinée à participer à l'entretien des infrastructures de la Gare ferroviaire exploitée par la S.N.C.F. pour les années 2000 à 2003. En effet, sa mise en souterrain au terme de travaux très importants en vue de libérer des surfaces constructibles, génère un surcoût annuel partagé entre la S.N.C.F. et Monaco.

- Les interventions dans le domaine sportif connaissent une diminution d'un quart avec une dépense totale de 4,3 M€ contre 5,8 M€ en 2002, suite à une réaffectation comptable d'une des dépenses au chapitre des manifestations. On peut noter par ailleurs la croissance de la subvention destinée au Comité Olympique Monégasque (960.775 €), la Principauté attachant une importance toute particulière au rôle et à l'esprit des Jeux Olympiques.

- Enfin, un montant de 34 M€ contre 37,1 M€ en 2002, soit avec une diminution de 8,5 % a permis de contribuer à l'organisation de conférences, séminaires et autres manifestations culturelles ou sportives qui contribuent à la fois à l'économie de la Principauté et à son rayonnement international. Cette baisse est essentiellement le fruit du développement du Grimaldi Forum, désigné en 2003 et pour la deuxième année consécutive, « Best Overseas Conference Center » par les M&IT Industry Awards, récompensant les différents secteurs liés au tourisme d'affaires. Du fait de ses bons résultats la contribution accordée à la société chargée de l'exploitation du Grimaldi Forum baisse (7 M€ contre 9,9 M€ en 2002). Il convient de souligner toutefois que cette entité bénéficie aussi d'une subvention particulière pour sa mission culturelle, par définition déficitaire. Malgré le vif succès de l'exposition « The Factory » dédiée à Andy WARHOL, qui s'est tenue au cours de l'été 2003, cette subvention est passée de 4.100.000 € à 4.290.500 €.

On recense enfin diverses associations nouvelles qui de par les représentations qu'elles offrent au public témoignent du dynamisme culturel de la Principauté. On peut à titre d'exemple citer :

- le festival International des Arts (704.000 €), qui outre le « Printemps des Arts », manifestation avant-gardiste de haut niveau dans le domaine de la musique, organise désormais une biennale de sculptures monumentales, ornant les jardins de Monte-Carlo,

- le Monaco Dance Forum qui organise une manifestation biennale autour de la danse,

- l'Association monégasque pour la Connaissance des Arts, qui organise des cycles de conférences thématiques sur l'art pictural.

2- Dépenses d'équipement et d'investissements

Les dépenses d'équipement et d'investissements, qui se sont élevées à 170 M€, ont représenté, en 2003, 28 % des dépenses totales de l'Etat, contre 31 % en 2002.

Ces dépenses se répartissent en :

✓ des acquisitions immobilières, à hauteur de 11 M€, qui ont concerné notamment des appartements, droits au bail, et locaux commerciaux .

✓ travaux d'équipement et matériels (159 M€). La politique de travaux s'est matérialisée par d'importants chantiers. Ils ont concerné plus particulièrement :

- La poursuite des travaux relatifs à l'installation de la nouvelle digue et au réaménagement du port de Monaco, qui sont programmés jusqu'en 2007, et dont le coût s'est élevé à 85 M€ en 2003. En effet, certains contentieux réglés par arbitrage, sont venus alourdir les premières estimations.

- l'urbanisation des terrains laissés libres par la mise en souterrain de la gare de chemin de fer (15 M€), qui va permettre de dégager des surfaces très importantes pour la Principauté, et qui pourront recevoir des surfaces commerciales, des habitations, des industries, écoles...

- la poursuite de constructions d'immeubles domaniaux à usage d'habitation ou industriel.

- des rénovations en matière d'établissements scolaires, dont les deux principales ont concerné le Lycée Technique et la surélévation de l'école de la Condamine afin d'augmenter les surfaces de classes destinées aux maternelles, le nombre d'enfants bénéficiant de la possibilité d'une scolarisation publique dès l'âge de trois ans étant en croissance continue ces dernières années.

- des travaux destinés à permettre un déroulement optimal du Grand Prix de formule 1 avec notamment l'extension du Quai Albert 1^{er} (6 M€). Cette opération a permis l'élargissement de la zone des stands et l'édification de tribunes supplémentaires. Elle a aussi permis une rénovation et une extension des locaux commerciaux situés en front de mer, dans le cadre du réaménagement complet du port Hercule.

✓ Parmi les dépenses de matériel d'équipement on peut noter les efforts faits sur la gestion du trafic et l'amélioration de la circulation dans la ville qui est une constante de la politique gouvernementale. Le centre de régulation du trafic a ainsi pour mission la surveillance des nombreux tunnels et autres ouvrages d'art (ascenseurs publics) destinés à fluidifier les déplacements dans un réseau urbain complexe et parsemés de chantiers liés aux opérations décrites ci-dessus.

III - CONCLUSION

Avec des recettes de 593.216.373,42 € et des dépenses de 610.873.127,27 €, l'analyse des comptes de l'Etat pour 2003 fait apparaître un déficit de 17.656.798,85 €, en diminution de 23,8 % par rapport au déficit constaté en 2002. Conformément à la loi ce déficit sera, après clôture définitive des comptes, financé sur les réserves de l'Etat. Il résulte d'une conjoncture assez morose qui n'a pas suscité toutefois de réorientation majeure de la politique de dépenses et d'investissement de la Principauté, celles-ci s'inscrivant dans le long terme.